

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS A LA HAUSSE

I- DECLARANT

- ♦ Dénomination sociale : Zoubeir CHAIEB
- ♦ Nationalité : Tunisienne.

II- SOCIETE VISEE PAR LA DECLARATION

- ♦ Dénomination sociale : AE TECH
- ♦ Adresse : 29, rue des entreprises Charguia II Tunis 2035
- ♦ Capital social : 2 223 334 dinars, réparti en 2 223 334 actions ordinaires.

III - FRANCHISSEMENT DE SEUIL

- ♦ Seuil(s) franchi(s) : **2/3 (66,67%)**
- ♦ Sens du franchissement : **à la Hausse**
- ♦ Date du franchissement du seuil : **21/03/2013**
- ♦ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote détenus **avant** le franchissement du seuil :

- directement	1 082 600	Actions et droits de vote, soit	48,69 % du capital
- indirectement	0	Actions et droits de vote, soit	0 % du capital
- de concert	57 400	Actions et droits de vote, soit	2,58 % du capital
TOTAL	1 140 000	Actions et droits de vote, soit	51,27 % du capital

- ♦ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote acquis **en franchissement du seuil** :

- directement	410 000*	Actions et droits de vote, soit	18,44 % du capital
TOTAL	410 000	Actions et droits de vote, soit	18,44 % du capital

*résulte de la cession de 210 000 actions de la part de STB SICAR et de 200 000 actions de la part de STB INVEST dans le cadre d'une convention de portage telle que prévue dans le prospectus d'admission et d'émission d'AE TECH portant visa du CMF n°13-0808 du 05 février 2013.

IV - OBJECTIFS VISES AU COURS DES DOUZE MOIS A VENIR

Le déclarant a précisé :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et de nouveaux droits de vote ;
- qu'il envisage de poursuivre la cession des actions et des droits de vote lui appartenant ;
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

V- ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR UN TIERS AVEC QUI LE DECLARANT AGIT DE CONCERT

Identité de l'actionnaire	Nombre d'actions et de droits de vote	%
MONGI CHAIEB	33 120	1,49%
DORRA CHAIEB	11 040	0,50%
SAHAR CHAIEB	11 040	0,50%
JAMEL CHAIEB	1 100	0,05%
HAMED CHAIEB	1 100	0,05%
TOTAL	57 400	2,58%

VI- OPERATION DONNANT LIEU A LA DECLARATION : Contrat de portage.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 28 mars 2013 par MCP, intermédiaire en bourse.